DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **08 novembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **huit novembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Jérôme AUSLENDER à Cécile AUDET, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Christophe CERVANTES à Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Mesdames Nicaise JOSEPH et Pascaline BIDOUNG arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Monsieur Pierre MIQUEL.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à Madame Pascaline BIDOUNG.

Rapport N° 36

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES : SIGNATURE AVENANT AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Les subventions exceptionnelles suivantes ont été accordées lors du Conseil Municipal du 27/09/19 :

- l'Office Municipal du Sport de Clermont-Ferrand : 1 000 euros pour l'organisation du "Forum Sport à Clermont" le samedi 7 septembre 2019 ;

- l'Association Sportive Montferrandaise : 2 000 euros pour l'organisation des "Journées Sports et handicaps ASM" du 21 au 23 juin 2019.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions d'objectifs, ci-joints pour les associations Office Municipal du Sport de Clermont-Ferrand et Association Sportive Montferrandaise.

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE CLERMONT-FERRAND

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE CLERMONT-FERRAND du 18/12/2018

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour **l'année 2019**.

Il est convenu entre

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du **27 septembre 2019**, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE CLERMONT-FERRAND, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 121 Avenue de la Libération 63000, à CLERMONT-FERRAND représentée par Madame Nicole VERLAGUET, Présidente, W632002967 - 11664, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du 18/12/2018, la ville s'engage à verser :

1000 € - Mille euros

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle et sous réserve de la réalisation de la manifestation.

du "FORUM SPORT à Clermont"
Le samedi 7 septembre 2019

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du 18/12/2018 signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Le Maire,
Ou son représentant

Pour l'« Association »
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE CLERMONT-FERRAND

la Présidente

Nicole VERLAGUET

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ASSOCIATION ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE du 18/12/2018

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour **l'année 2019**.

Il est convenu entre

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du **27 septembre 2019**, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 84, Bd Léon Jouhaux CS 80221 63021, à CLERMONT-FERRAND CEDEX 2 représentée par Monsieur PASCAL THIBAULT, Président, W632005157 - 283, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du 18/12/2018, la ville s'engage à verser :

2000 € - Deux mille euros

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle et sous réserve de la réalisation de la manifestation.

des "Journées sports et handicap ASM"
Du 21 au 23 juin 2019

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du 18/12/2018 signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Le Maire,
Ou son représentant

Pour l'« Association »
ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE

le Président

PASCAL THIBAULT

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 NOV. 2019

Le Maire,